



## Gestion des réclamations auprès de POST Finance

### Notre Engagement :

Nous nous engageons à vous fournir une réponse ou un accusé de réception endéans les 48 heures ouvrables après la réception de votre réclamation, ainsi qu'une réponse définitive sous 10 jours ouvrables.

Vous pouvez nous adresser votre réclamation par courrier postal, par e-mail, par fax ou par téléphone à l'adresse suivante :

**POST Finance**  
Service Réclamation  
L-2997 Luxembourg  
Tél. : (+352) 8002-8004  
Fax : (+352) 490 427  
E-Mail : [reclamation.finance@post.lu](mailto:reclamation.finance@post.lu)

---

### Notre Direction à votre écoute :

Cependant, si notre réponse ne vous a pas donné entièrement satisfaction, vous pouvez soumettre une nouvelle réclamation par écrit à Mr Gabriel de La Bourdonnaye, Directeur POST Finance. Pour des raisons de transparence et de suivi, veuillez indiquer la référence de notre réponse.

---

### La « Commission de Surveillance du Secteur Financier »

Suivant les dispositions du règlement CSSF 16-07\*, vous pouvez demander une procédure de résolution extrajudiciaire des réclamations auprès de la CSSF à l'adresse suivante :

**Commission de Surveillance du Secteur Financier**  
Département juridique II  
L-2991 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 25 1-1  
Fax : (+352) 26 25 1-2601  
E-Mail : [reclamation@cssf.lu](mailto:reclamation@cssf.lu)

\* <https://www.cssf.lu/fr/Document/demande-de-resolution-extrajudiciaire-de-reclamation-aupres-de-la-cssf/>